

POINTS DE REPÈRES

N°6

Sacrements de l'Initiation Chrétienne et situations conjugales



Au cours du cheminement catéchuménal, **plusieurs axes de relecture sont abordés** et éclairent l'évêque pour l'admission au sacrement : la vie de prière, l'insertion ecclésiale, la proximité avec la Parole de Dieu et la vie de disciple du Christ dont la vie familiale et conjugale.

Il s'agit d'un discernement ecclésial où tous les acteurs ont leur place : l'adulte en demande, l'accompagnateur, le curé, le répondant local et le service diocésain du catéchuménat.

Aujourd'hui, les personnes qui demandent à l'Eglise les sacrements de l'Initiation chrétienne vivent des situations conjugales variées dont certaines ne se réalisent pas dans **l'idéal du sacrement de mariage** tel que défini par le droit canon de l'Eglise.

Dans ce cas, l'orientation que donne le pape François, dans l'exhortation apostolique **Amoris Laetitia** (La joie de l'amour) est qu' « *il faut accompagner avec miséricorde et patience les étapes possibles de croissance des personnes qui se construisent jour après jour* » ouvrant la voie à « *la miséricorde du Seigneur qui nous stimule à faire le bien qui est possible* ». (*Amoris Laetitia*, 2016, chap. 8, n° 308)

« *Dans l'optique d'une approche pastorale envers les personnes qui ont contracté un mariage civil, qui sont divorcées et remariées, ou qui vivent simplement en concubinage, il revient à l'Église de leur révéler la divine pédagogie de la grâce dans leurs vies et de les aider à parvenir à la plénitude du plan de Dieu sur eux* », toujours possible avec la force de l'Esprit Saint. (*AL N° 297*)

Ce doit être « *une pastorale positive, accueillante, qui rend possible un approfondissement progressif des exigences de l'Évangile (...)* Le message de l'Église sur le mariage et la famille est un reflet clair de la prédication et des **attitudes de Jésus**, qui, en même temps qu'il proposait un **idéal exigeant**, ne renonçait jamais à une **proximité compatissante** avec les personnes fragiles, comme la samaritaine ou la femme adultère ». (*AL N° 38*)

Il est important que l'accompagnateur aborde cette question avec la personne qui demande un sacrement à l'Eglise dès le début du parcours, pour lui permettre de faire un travail de relecture de sa vie et d'ouvrir un chemin de vérité et de croissance.

Accompagner des personnes qui vivent en concubinage, pacsées ou mariées civilement.

Dans *Amoris Laetitia*, le pape François souligne que les Pères se sont penchés sur la situation particulière d'un mariage seulement civil ou même, d'une pure cohabitation. Il convient alors d'identifier « *les éléments qui peuvent favoriser l'évangélisation et la croissance humaine et spirituelle* ». (AL N° 293)

Il y a de multiples raisons pour lesquelles un couple est dans l'une ou l'autre de ces situations. Par exemple :

Une femme est en concubinage, ou bien est pacsée et désire ardemment le mariage, mais son compagnon, catholique, y est réticent.

Une personne qui vit en couple et demande les sacrements de l'Initiation Chrétienne mais pour des raisons personnelles liées à son histoire, refuse toute forme de mariage.

De très jeunes adultes vivent en concubinage et l'un d'entre eux demande un sacrement de l'Initiation chrétienne.

Un mariage religieux, dans certaines cultures, génère de tels frais qu'il n'est pas envisageable.

Une femme désire recevoir le sacrement de confirmation. Elle est mariée civilement avec un homme issu d'une autre culture et d'une autre religion. Le mariage chrétien n'est pas possible sans créer de scandale dans la famille de celui-ci.

« Toutes ces situations doivent être affrontées d'une manière constructive, en **cherchant à les transformer en occasions de cheminement vers la plénitude du mariage** et de la famille à la lumière de l'Évangile. (AL n° 294)

« D'aucune manière l'Église ne doit renoncer à **proposer l'idéal complet du mariage**, le projet de Dieu dans toute sa grandeur : « Les jeunes baptisés doivent être encouragés à ne pas hésiter devant la richesse que le sacrement du mariage procure à leurs projets d'amour, forts du soutien qu'ils reçoivent de la grâce du Christ et de la possibilité de participer pleinement à la vie de l'Église » (AL N° 307)

Il est primordial de commencer par prendre le temps nécessaire pour écouter et accompagner ces personnes. Au cours du cheminement il revient aux acteurs du catéchuménat de proposer une parole d'Église. Tout en restant dans l'écoute, parler du mariage chrétien participe à l'apprentissage de la liberté dans la vérité.

Un chemin de maturation personnelle est souvent possible et peut conduire au mariage.

A SAVOIR : Une personne, mariée civilement mais non religieusement, chemine vers le baptême. Si son conjoint n'a pas conclu d'union antérieure, et que tous deux considèrent que leur mariage a vraiment débuté avec leur mariage civil, une procédure particulière existe pour la validation de ce mariage : la **sanatio in radice**. (Cf Points de Repères n°12)

Accompagner
une personne divorcée, remariée civilement ou en couple.
une personne mariée civilement ou en couple avec un conjoint divorcé.

« Illuminée par le regard de Jésus Christ, **l'Église « se tourne avec amour vers ceux qui participent à sa vie de manière incomplète**, tout en reconnaissant que la grâce de Dieu agit aussi dans leurs vies, leur donnant le courage d'accomplir le bien, pour prendre soin l'un de l'autre avec amour et être au service de la communauté dans laquelle ils vivent et travaillent ». (...) Bien qu'elle propose toujours la perfection et invite à une réponse plus pleine à Dieu, « l'Église doit accompagner d'une manière attentionnée ses fils les plus fragiles, marqués par un amour blessé et égaré, en leur redonnant confiance et espérance, comme la lumière du phare d'un port. » (*Amoris Laetitia*, 2016, N° 291)

« Le discernement doit aider à trouver les chemins possibles de réponse à Dieu et de croissance au milieu des limitations. » (AL n°305).

Pour accompagner ces adultes vers les sacrements de l'Initiation Chrétienne, les accompagnateurs pourront s'inspirer des éléments suivants qui permettent d'éclairer ces situations de vie souvent complexes.

- **Une relecture apaisée de la première union.**

Au cours d'un entretien avec le curé et/ou l'accompagnateur, la personne est invitée à relire ce qui a été vécu dans la première union, les circonstances de la séparation ainsi que les conséquences provisoires et durables de celle-ci (*AL n° 300*)

La question de la validité du premier mariage pourra être évoquée (*Familiaris Consortio*, 1982, n° 84)

- **La reconnaissance des dommages causés par la séparation.**

Suite à la relecture de cette première union, il sera proposé, à la lumière de l'Évangile, un examen lucide et apaisé des parts de responsabilité qui appartiennent à chacun. Un **chemin de pardon** peut alors s'ouvrir. La demande de pardon et le désir de pardonner en retour constituent un des signes de la conversion du cœur et du retour vers Dieu.

- **La durée et la qualité du second couple.**

La stabilité du nouveau couple et sa fidélité dans la durée est également signe de conversion. De même que son attention à la qualité de la relation avec tous les enfants et le soin apporté à leur éducation.

- **La qualité de la vie spirituelle des époux divorcés-remariés.**

Il ne manque pas de " divorcés-remariés " qui ont pris conscience de la faiblesse de leur vie chrétienne passée et qui ont été poussés intérieurement à une vie de foi beaucoup plus forte à partir de leur second mariage, individuellement ou en foyer. Ils prient plus souvent, se nourrissent de la Parole de Dieu, célèbrent le dimanche en allant à la messe régulièrement, se reconnaissent humblement pécheurs appelés au pardon. Ils éduquent leurs enfants selon la foi d'une manière plus décidée que jadis, participent à l'évangélisation, se montrent assidus à des groupes de prière ou d'apostolat. Comment ne pas reconnaître, avec eux, que ce progrès est non seulement l'œuvre d'une conversion intérieure mais aussi celle de l'Esprit Saint qui « souffle où II veut et quand II veut ? » (*Jn 3, 8*)

- **Le dialogue avec d'autres chrétiens.**

Ce dialogue est signe de l'ouverture et de la sincérité de leur démarche. Il favorise un discernement spirituel sur leur relation à Dieu et à l'Église.

Pour certaines personnes, il permet de rompre l'impression d'un rejet de l'Église ou d'une exclusion.

- **L'attitude pacifiée envers l'Église.**

Pour certaines personnes, le désir de passer de la revendication et de la colère à une attitude d'acceptation du réel et de compréhension de l'Évangile et de l'Église est signe d'une vraie conversion.

 **Important** : Prendre contact avec le service dès que vous prenez connaissance d'un tel accompagnement, pour clarifier ensemble la situation canonique des personnes et voir ce qui est possible.

RAPPEL : Les quatre piliers du mariage chrétien

- **La liberté de consentement** : elle implique qu'aucune des deux parties du couple ne soit contrainte ou forcée, de quelque manière que ce soit.
- **L'indissolubilité du mariage** : à l'image de Dieu, l'homme est capable de s'engager pour la vie. C'est l'engagement à prendre chaque jour les moyens de construire et d'enrichir son amour, dans une confiance réciproque donnée pour toujours.
- **La fidélité** : quels que puissent être les aléas de la vie du couple, les époux s'engagent dans la durée grâce à la fidélité, en s'appuyant sur le pardon et la réconciliation. Le mariage chrétien est une promesse qui engage.
- **La fécondité** : la parole donnée crée la vie en introduisant la notion de procréation, d'éducation des enfants et d'ouverture aux autres.



Des groupes spécifiques existent pour l'accompagnement de ces couples.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre paroisse, la Pastorale des Familles ou la Maison des familles. famille-lyon.catholique.fr maisondesfamillesdelyon.fr

Pour les personnes séparés, divorcés	Pour les personnes engagés dans une nouvelle union
CANA ESPERANCE	AMOUR ET VERITE
GROUPE OSEE	CANA SAMARIE
REBONDIR AVEC	CHEMINEMENTS BARTIMEE
RENAISSANCE	ÉQUIPES RELIANCE
SOLITUDE MYRIAM	SEDIRE

Fiche réalisée conjointement par le service catéchuménat et la Pastorale des familles du diocèse de Lyon.